PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-Préfecture de Rambouillet
Bureau de la réglementation et des sécurités

Rambouillet, le 3 janvier 2024

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)
POUR LE STOCKAGE DE GAZ NATUREL DE BEYNES

Compte rendu de la réunion du Mardi 5 décembre 2023 (14h30)
en Mairie de BEYNES
sous la présidence de Madame Florence GHILBERT Sous-Préfète de Rambouillet

& & & & &

Assistaient à la réunion :

Collège des services et établissements publics de l'État

- M. Alain ADAM, sous-préfecture de Rambouillet, chef du bureau de la réglementation et des sécurités,
- M. Matthieu PIANEZZE, Préfecture des Yvelines, chef du SIDPC,
- Mme Marielle MUGUERRA, DRIEAT, adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Yvelines,
- Mme Mathilde FAILLARD, DRIEAT, unité départementale des Yvelines, inspectrice de l'environnement (en visio),
- Mme Anne STERVINOU, DRIEAT, unité départementale des Yvelines, inspectrice de l'environnement,
- M. Philippe POUPIN, DDT des Yvelines, chef d'unité Prévention des Risques et des Nuisances,
- M. Philippe GALLOT, DDT des Yvelines, chargé de mission territorial,
- Adjudant-chef Stéphane RIVIERE, SDIS des Yvelines, groupement Sud
- Lieutenant Eric SOMMIER, SDIS des Yvelines, chef du service opérations du groupement territorial Ouest,

Collège des collectivités territoriales

- M. Franck LEGRAND, adjoint au maire de Marcq,
- M. Jacques CHAUMETTE, maire de Saulx-Marchais,

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tél :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
32 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

Collège des associations de riverains de l'installation classée er associations agrées au titre de la protection de l'environnement

- M. Christian TIRLOY, représentant l'association dite « CAPESA », (Collectif d'Associations pour la protection de l'environnement en seine aval),
- M. Michel CHARTIER, représentant l'association dite « Yvelines environnement »,
- M. Gilbert SENGLER, représentant l'association dite « JADE » (Jonction des associations de défense de l'environnement),
- M. François LERSTEAU, représentant l'association dite « Beynes initiative environnement »,

Collèges des exploitants

- M. Pierre LEPRINCE, STORENGY, Directeur des sites de Beynes, Saint-Illiers-la-Ville (78) et Saint Clair sur Epte (95)
- Mme Lise LAFILLE, STORENGY, cadre réglementaire,
- M. Nasick MOUHAMAD, GRT Gaz, responsable du département Normandie-Seine,
- Mme Anna TORRES MANSILLA, GRT Gaz, adjointe au responsable du département Normandie-Seine,

Collège des salariés

- M. Florian DELAHAYE, STORENGY

Autres participants

- M. Yves REVEL, maire de Beynes
- Mme Eléonore ESTADIEU, SPI Vallée de Seine,

Membres excusés

Collège des services et établissements publics de l'Etat

- Mme Cécilia HOUMAIRE, ARS, unité départementale des Yvelines,
- Capitaine Gaëlle BERTO, SDIS des Yvelines, chef du service opérations, groupement territorial Sud.

& & & & & & & &

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tél :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

Monsieur le Maire de Beynes souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et donne la parole à Mme la sous-préfète.

Mme la sous-préfète ouvre la séance en rappelant que la commission de suivi de site (CSS) se réunit une fois par an et qu'elle concerne un site SEVESO seuil haut qui est particulièrement « sensible ». Elle a pour objet de présenter un bilan annuel de l'activité des sites STORENGY, GRT Gaz et de l'inspection des sites de la DRIEAT.

1- Approbation du règlement intérieur

Mme la sous-préfète indique qu'il n'y avait pas, jusqu'à présent, de règlement intérieur pour cette CSS. Il est proposé aux membres d'en adopter un. En l'espèce, il s'agit d'un règlement intérieur type qui a déjà été adopté par d'autres commissions de suivi de site.
Mme la sous-préfète demande si les membres ont des observations ou remarques à formuler à ce sujet. Aucune remarque n'est exprimée par les membres de la CSS. Le règlement intérieur est adopté.

Mme la sous-préfète suggère de rappeler le règlement intérieur lors de l'arrivée de nouveaux membres au sein de la CSS tenant compte des changements des membres des différents collèges, afin que chaque membre en ai connaissance.

2- Désignation des membres du bureau de la CSS

Il est donné la parole à chaque collège composant la CSS afin de connaître les membres qui siégeront au bureau de la CSS comme prévu par le règlement intérieur (un membre par collège).

Collèges des élus :

Mme Sophie MAIRESSE, maire adjointe de Beynes : titulaire
M. Jacques CHAUMETTE, maire de Saulx-Marchais : suppléant

Collège des associations de riverains

M. François LERSTEAU (association « Beynes Initiative Environnement ») : titulaire
M. Christian TIRLOY (association « CAPESA ») : suppléant

Collège exploitants :

M. Pierre LEPRINCE, directeur du site STORENGY : titulaire
M. Nasick MOUHAMAD, responsable GRT Gaz : suppléant

Collège salariés :

M. Florian DELAHAYE, salarié STORENGY : titulaire

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tél :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

Collège Etat :

Mme Marielle MUGUERRA, DRIEAT , adjointe à la cheffe de l'unité départementale : titulaire

Mme MUGUERRA précise que le bureau n'est réuni que si nécessaire.

3- Bilan STORENGY

M. LEPRINCE rappelle en préambule un certain nombre de données chiffrées relatives au groupe STORENGY, détaillée dans sa présentation, disponible sur le site internet de la DRIEAT (https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-storengy-beynes-a2702.html).

STORENGY est le 1er opérateur de stockage souterrain en Europe avec 21 sites de stockage en Europe. Il est le 2e producteur de bio méthane en France avec plus de 1 000 collaborateurs et 94% de l'index de l'égalité professionnelle en 2021. Cette entité a 70 ans d'expertise dans le développement de solutions énergétiques.

Le groupe est divisé en 6 entités réparties sur 3 pays où sont exploités des stockages de gaz. Et ce en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. La France comporte 14 sites de stockage.

Le stockage de gaz est une composante essentielle du secteur énergétique avec 1/4 de la consommation de gaz naturel en France, 100 TWh de capacités, équivalent aux besoins de 30 millions de véhicules électriques, 11 millions de consommateurs de gaz naturel et vers le stockage de « gaz vert ».

Il est rappelé que le site se compose de deux réservoirs:

Le réservoir de « Beynes Supérieur » a été mis en service en 1956,
Le réservoir de « Beynes Profond » a été mis en service en 1976.

En 2014 et en 2018 il a été mis, respectivement, en service des nouvelles installations pour « Beynes Profond » et « Beynes Supérieur ».

M. LERSTEAU souhaite obtenir des précisions quant aux valeurs des pressions qui figurent sur la présentation projetée, et en particulier pour les opérations de décompression.

M. LEPRINCE indique que les valeurs des pressions de gisement indiquées sont des valeurs qui correspondent à un niveau maximal et que la pression peut varier selon qu'il s'agit du soutirage ou des opérations de réinjection dans le stockage. Pour les mises à l'évent les valeurs varient entre 35/45 ou 60/70 bars en fonction des travaux .

Des opérations « gaz booster » et « gaz swap » ont été réalisées cette année pour diminuer les rejets atmosphériques de méthane, notamment par une chasse préalable à l'azote .

Monsieur LERSTEAU ajoute que les opérations de ce type génèrent du bruit. Il estime qu'il y a eu un défaut de communication depuis un an et demi à l'intention des riverains pour les prévenir lors des mises à l'évent. Il indique que les SMS d'alerte arrivent désormais parfois après la réalisation de ces opérations, et que leur texte est trop court pour rassurer les riverains sur la maîtrise de la situation par l'exploitant.

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tél :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

Auparavant, les riverains étaient prévenus, par courrier, un ou deux jours avant l'opération. Depuis 2018 et l'envoi des SMS, il était convenu que ceux-ci devaient être adressés aux riverains 15 minutes avant l'opération pour éviter les inquiétudes. Il rappelle sa demande de savoir comment les riverains peuvent se faire inscrire par STORENGY sur ces listes de diffusion de SMS.
Il indique également avoir été surpris par les sirènes entendues le 20 puis le 27 novembre dernier, sans information préalable aux riverains.

Mme la sous-préfète rappelle que ces dysfonctionnements avaient déjà été évoqués l'an passé et demande si des corrections ont été apportées.

Mme MUGUERRA précise que le 20 novembre 2023, c'est un exercice inopiné de sécurité, coordonné par les services de la DRIEAT, visant à tester les réactions de l'exploitant et la mise en œuvre de son plan d'opération interne (POI), qui a été effectué. En raison de ce caractère inopiné, les riverains n'ont pas été prévenus préalablement ; ils ne le seront pas si un tel exercice à nouveau réalisé.

M. LEPRINCE ajoute qu'un autre exercice de type plan d'opération interne (POI) a été réalisé, en interne, le 27 novembre suivant. Il convient de prévenir les riverains de ces exercices lorsqu'ils sont organisés par l'exploitant.

M. LERSTEAU souhaite connaître le nombre et la chronologie des opérations des mises à l'évent. Il a constaté pour 2021/2022 une augmentation du nombre de celles-ci.
Pour l'année 2023 (hors mis le mois de septembre) : Il indique qu'il ne dispose d'aucune traçabilité des mises à l'évent. Elles seraient toutefois moins bruyantes mais beaucoup plus fréquentes. Il a relevé 12 mises à l'évent et demande une plus grande transparence afin que les riverains soient bien prévenus et rassurés.

Mme la sous-préfète demande que les procédures de communication des alertes soient clairement identifiées avec une liste des destinataires des riverains mise à jour. Mme la sous-préfète souhaiterait pouvoir connaître le nombre de mises à l'évent et de décompressions qui ont été réalisées cette année.

Elle suggère que les mises à l'évent ne soient pas réalisées en fin de semaine afin de préserver la tranquillité des riverains sur cette période.

M. LEPRINCE précise toutefois que des mises à l'évent peuvent être déclenchées à tout moment pour des raisons techniques de sécurité et qu'elles ne peuvent être ni anticipées ni maîtrisées. Il explique que les travaux débutent souvent tôt le matin, compte-tenu de la présence d'intervenants extérieurs spécifiques.
M. LERSTEAU signale que depuis mars 2023, il n'y a plus d'odeur d'effluents industriels.

Après échanges avec les membres de la CSS, il semblerait qu'un certain nombre de riverains ne soient pas inscrits sur la liste de diffusion. Un travail croisé avec la mairie de Beynes semble utile afin de bien identifier les riverains concernés qui souhaitent bénéficier des messages de STORENGY.

M. LEPRINCE poursuit la présentation et indique qu'en 2023, il y a eu un audit interne et pour 2024, il est prévu un audit externe (au titre de la maîtrise des risques).

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tél :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

Le bilan d'application du système de gestion de la sécurité fait l'objet d'une note synthétique annuelle transmise à l'administration (DRIEAT).

Il présente une nouvelle fois la démarche HiPo (haut potentiel) mise en place au sein du groupe. Un évènement de ce type a été identifié à Beynes en 2023 (déchargement sans protection suffisante des opérateurs), et a fait immédiatement l'objet de mesures correctives et a été partagé avec l'ensemble des sites du groupe.
ans le bilan sécurité est noté une augmentation des situations dites dangereuses, passant de 111 à 130 entre 2022 et 2023. L'objectif de la société est de faire la chasse aux situations dangereuses : les lister pour les traiter, avec pour cible pour le site de Beynes de descendre en dessous de 100.

Les différents exercices menés en 2022, 2023 et prévus en 2024 sont listés dans la présentation, par typologie d'exercice (évacuation, Plan d'Opération Interne, urgence environnementale, cybersécurité, sûreté, etc).

M. LEPRINCE indique qu'il souhaite ne pas faire sonner trop longtemps les alarmes lors des exercices de sécurité.

M. LERSTEAU fait part des interrogations des riverains lorsque les alarmes sont actionnées sans information préalable.

Mme la sous-préfète précise qu'en cas d'accident majeur, la priorité est de mettre les riverains à l'abri et, ensuite, de donner des informations avec les moyens qui permettent d'alerter la population via l'application « FR Alerte ».

M. PIANEZZE précise que le système « FR Alerte » est opérationnel et que l'équipe du Cabinet du Préfet est formé à cet outil. Les messages sont déjà prêts et planifiés en fonction des types d'incidents. Le système a été testé, pour la première fois dans les Yvelines, en juin 2022 sur un exercice concernant le site du SIAAP d'Achères (10 000 personnes ont été ainsi prévenues sur le Nord Yvelines).

M. REVEL précise également qu'en cas de crise majeure, le plan communal de sauvegarde (PCS) est déclenché. La nouvelle version du PCS sera finalisée prochainement et sera soumise à approbation des services de la Préfecture d'ici deux à trois mois après son adoption par le conseil municipal. Il précise que le PCS ne couvre pas seulement le risque industriel mais tous les risques auxquels la commune est soumise, tels qu'également le risque d'inondation ou de feu de forêt.
Suite à une question de M. LERSTEAU, il indique que le recensement des personnes fragiles a été mené, avec de bons retours sur le formulaire

Mme MUGUERRA indique que l'exercice du 20 novembre 2023 organisé par la DRIEAT avec le SDIS était adossé au POI du site, plan d'opération interne, dont le directeur des opérations est l'exploitant ; il ne s'agissait pas d'un exercice externe, de type Plan Particulier d'Intervention (PPI, plan ORSEC technologique), c'est pourquoi il ne prévoit pas de communication vers les riverains, compte tenu de sa nature. La mairie a néanmoins été rapidement informée, tant par l'inspection que par l'exploitant, et a relayé à la population l'information relative à l'exercice, notamment par ses panneaux lumineux d'affichage.

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tel :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

Il est rappelé que les riverains peuvent alerter les autorités d'une situation qui leur paraît dangereuse en appelant le 17 (Police) ou le 18 (Pompiers), ces services assurant la remontée d'information vers la Préfecture (en plus d'une éventuelle intervention). Il est également rappelé la possibilité d'alerter directement STORENGY par un numéro vert, affiché sur les installations (y compris en forêt).

Un bilan des travaux réalisés et prévus sur le site est présenté aux membres de la CSS.

Des travaux réglementaires pour la station et les puits ont été réalisés en 2022/2023 et d'autres sont également prévus en 2024. Il est prévu un programme « gaz humide BPRO », des investissements sur la pérennisation et l'amélioration du site ainsi que des opérations concernant le « gaz boosters ». Les opérations « gaz booster » mettent en œuvre une technologie de récupération du gaz présent dans les canalisations lors des travaux de maintenance. Cette technique capte une quantité substantielle de gaz, qui est ensuite réinjectée dans le stockage au lieu d'être rejetée dans l'atmosphère.

Il a été réalisé en 2023 un « gaz swap » en 2023. Le « gaz swap » consiste en une injection (balayage) d'azote dans la zone d'intervention, afin de rediriger le gaz (méthane) vers une autre partie des ouvrages et éviter son émission à l'atmosphère (ou son torchage, en particulier en lisière de forêt). Ce qui peut être perçu par les riverains est la purge d'azote et d'air.

M. LERSTEAU demande des précisions sur les travaux de démantèlement (de l'ancienne grille d'interconnexion) : ils ont débuté au cours de l'été 2023, après une longue phase de préparation (deux ans) et nettoyage de l'ensemble des circuits.

M. LERSTEAU souligne que la circulation des véhicules est dangereuse. Il indique que les camions devraient passer par la route de la ferme de l'Orme.

M. LEPRINCE précise qu'une répartition des camions s'effectue : ils empruntent pour partie la route de la ferme de l'Orme, passant à proximité de l'emprise du site GRT Gaz,. C'est le cas des convois exceptionnels du démantèlement des anciennes installations. Cependant, cet itinéraire présente des contraintes techniques pour l'accès aux installations situées en partie basse, c'est pourquoi certains camions continuent de passer par la rue Fleubert. Il y aurait 5 à 10 camions par jour.
Il indique également des échanges en cours avec l'ONF, qui demande que la route revienne à ses dimensions initiales, plus restreintes.

M. LERSTEAU précise que les camions roulent beaucoup trop vite rue Fleubert alors qu'ils sont chargés de méthanol. Il indique qu'en 2014, il aurait été décidé de la création d'une nouvelle route entre la ferme de l'Orme et les nouvelles installations. Il note cependant positivement que la rue Fleubert a été refaite ainsi que son éclairage.

M. TIRLOY (association CAPESA) souligne la nécessaire desserte de ce site industriel, qui doit tenir compte des riverains.

Mme la sous-préfète suggère à M. LEPRINCE de rappeler aux conducteurs de ne pas passer par les petites routes. Elle invite GRT Gaz et STORENGY à ré-examiner ensemble ce qui avait pu, en son temps, être décidé comme transformation des routes pour pouvoir apporter des informations sur ces points lors de la prochaine CSS.

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tél :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

Après échanges avec les participants, il est convenu d'étudier cette problématique de circulation des poids lourds correspondant aux opérations de démantèlement mais aussi d'approvisionnement. Le bureau de la CSS qui a été mis en place en début de séance pourrait être, à cette occasion, saisi à ce sujet.

M. LEPRINCE annonce qu'il y aura moins d 'opérations « gaz booster », la prochaine campagne étant prévue en 2029, et une baisse du nombre des travaux, la station ayant été rénovée: la période à venir s'annonce plus calme.

M. Leprince présente les actions déclinées au titre de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises)

Concernant l'éclairage du site industriel, après une période d'extinction nocturne, le site doit trouver le juste équilibre entre le souhait de limiter son empreinte lumineuse et la nécessaire sécurité des équipes, astreintes et agents de gardiennage dans leurs cheminements.

M. LERSTEAU remercie STORENGY pour l'entretien réalisé autour des plates-formes en foret, avec élagage en prévention des incendies.

M. LEPRINCE explique la mise en place de lit de sable autour des zones de travaux sur les plates-formes pour éviter les départs de feu, et de réserves d'eau pour intervention. Il précise qu'un tel entretien complet de végétation ne sera pas annuel, la croissance de la prairie est prévue afin de permettre l'implantation de biodiversité. Il rappelle également la labellisation en tant qu'« entreprise engagée pour la nature ».

Il précise être disposé, après avoir eu l'accord de la direction, à organiser des visites du site aux membres de la CSS , qui pourraient être effectuées avec le SPI Vallée de Seine . Il en va de même pour les groupes scolaires.

Concernant l'impact paysager, M. LERSTEAU a constaté la mise en place récente de nouveaux parkings devant la base vie qui a été installée. Il s'interroge sur la possibilité de végétaliser la partie basse de l'établissement. Préoccupation partagée par M. TIRLOY.

M.LEPRINCE répond favorablement et annonce prévoir, pour 2024, d'approfondir d'intégration paysagère, en lien avec la mairie de Beynes et l'éco-garde de la commune.

4- Bilan GRT GAZ

Les exploitants de GRT Gaz rappellent les données générales du groupe, en termes d'actionnariat, de régulation de l'activité par la commission de régulation de l'énergie (CRE), et présentent les chiffres clés du réseau de transport .

La chaîne de valeur, l'organigramme de GRT Gaz, les installations et l'interconnexion du site sont présentés et figurent aux présentations en ligne sur le site internet de la DRIEAT.

M. LERSTEAU précise que les riverains entendent plus fréquemment un bruit de fond avec les installations de GRT Gaz.

Mme Anna TORRES MANSILLA répond qu'en ce qui concerne le bruit, les compresseurs

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tél :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

fonctionnent plus fréquemment en hiver qu'en été.

M. LERSTEAU rappelle que des grumes ont été remises au niveau des canalisations situées en forêt à l'occasion de travaux forestiers. Il s'interroge sur le poids des grumes situées au niveau des servitudes des canalisations (puits D 22 et puits 122).

L'exploitant prend note de ces observations et précise que des servitudes fixent les conditions de roulage sur les canalisations enterrées (interdit aux charges exceptionnelles). Il procédera à une nouvelle sensibilisation des agents forestiers, notamment pour ce qui concerne le balisage en cas de travaux à proximité des canalisations, dans le cadre des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

5- Bilan DRIEAT

Mme Faillard présente tout d'abord un rappel des différentes dates importantes et du classement ICPE du site STORENGY, qui figurent sur la présentation mise en ligne sur le site internet de la DRIEAT.

Les thèmes et constats des dernières inspections sont présentés, notamment l'inspection réalisée le 20 novembre 2023, avec un exercice inopiné sur le plan d'opérations interne (POI) et l'examen des moyens de défense contre l'incendie.

Concernant l'exercice POI inopiné, il est précisé qu'il a été préparé par l'inspection, qui présente le scénario retenu, les modalités, les multiples acteurs et les objectifs de l'exercice, détaillés dans le document projeté et disponible sur le site de la DRIEAT.

L'inspection indique les bonnes pratiques qui ont été relevées lors de l'exercice, ainsi que les axes d'amélioration qui ont été constatés, listées dans la présentation.

L'inspection présente la seconde partie de cette inspection du 20 novembre 2023, portant sur les moyens de défense contre l'incendie. Elle a notamment constaté des modifications réalisées par STORENGY sans information de l'inspection ni du SDIS, et des écarts sur des moyens incendie et leur référencement, ne permettant pas de connaître avec certitude le suivi dont ils font l'objet. Une fuite importante (d'eau) sans mesure compensatoire a également été identifiée, ainsi que des écarts aux prescriptions en termes de pression des poteaux incendie, surveillance du niveau des réserves d'eau et modalités d'utilisation des réserves d'eau par le SDIS. C'est pourquoi un rapport, en cours de rédaction, proposera au Préfet de mettre en demeure l'exploitant de respecter les prescriptions applicables.

Mme FAILLARD présente également les dossiers de STORENGY instruits depuis la précédente réunion de la CSS et les perspectives pour 2024, notamment Gaz booster et Gaz swap évoqués dans la présentation de STORENGY, en précisant pour chacun les enjeux et délais associés. En particulier, l'inspection instruira les compléments, demandés le 25/09/2023 après échanges en juin 2023, à la notice de réexamen de l'étude de dangers d'avril 2021.

L'inspection liste les évènements dont elle a eu connaissance sur le site STORENGY, notamment une fuite de méthanol relevée le 23 juillet 2023 au puits B35, repérée dans le cadre de tests de mise en pression des réseaux méthanol. Elle est due à une rupture de raccord au niveau de la plateforme.

La quantité déversée sur le sol a été estimée à 1,7 m^3 (soit 0,03% du seuil Seveso Seuil haut).

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tél :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

Une fiche BARPI[1] a été transmise le 04/12/2023 à l'inspection par l'exploitant.

Mme FAILLARD présente également les principaux éléments concernant les installations de GRT gaz, dont la périodicité d'inspection par la DRIEAT est plus faible compte-tenu d'enjeux moindres au titre des ICPE. La révision de l'étude de dangers du site, reçue en avril 2023, est en cours d'instruction, et une inspection sera réalisée en 2024.

Mme la sous-préfète constate qu'il y a des éléments à prendre en compte par STORENGY pour améliorer un certain nombre de points et que le projet de modification de la défense incendie aurait dû être analysé en amont. Elle souligne qu'un arrêté préfectoral de mise en demeure va être prochainement pris.

M. LEPRINCE précise que le phénomène impliquant le méthanol n'a pas la même cause que l'évènement précédent, en 2021. Il présente sa volonté de partage d'information avec l'inspection, et souligne par exemple que si les évolutions de la défense incendie ont été présentées après réalisation, l'exploitant l'a indiqué à l'inspection en début d'inspection.

Le SDIS explique les dangers liés à une pression d'eau trop importante, qui risque d'endommager les matériels de pompage voire de blesser un intervenant (en cas de rupture d'un pièce de jonction) : la recommandation est une pression comprise entre 1 et 8 bar. De nouveaux échanges sont prévus entre M.LEPRINCE et le SDIS pour approfondir le sujet.

M. PIANEZZE indique que la chaîne des remontées d'informations s'est bien déroulée lors de l'exercice inopiné du 20 novembre 2023.

Le représentant des riverains confirme avoir bien entendu les sirènes, et rappelle la nécessaire sensibilisation de chacun aux risques présentés par les installations, y compris en forêt, notamment les chasseurs qui menaient une battue lors de l'exercice du 20 novembre.

M. LEPRINCE confirme prendre en charge la conception et l'installation des panneaux d'information prévus par le PPRT, en tenant compte de l'expérience d'un autre site du groupe, en termes de graphisme, taille, informations et choix des emplacements.

Mme la sous-préfète rappelle que ce choix d'emplacement doit être réalisé conjointement avec les services (DDT et DRIEAT), l'ONF et la mairie, et que les acteurs locaux sont en attente de leur mise en œuvre. Un contact avec l'association locale de chasse, par l'intermédiaire de l'éco-garde de la mairie, serait utile.

M. LERSTEAU interroge sur les travaux de l'arrêt de bus de la Couperie.

M. le maire de Beynes indique que les travaux réalisés sont « le mieux possible », un bunker aurait été nécessaire mais non réaliste.

M. LERSTEAU souhaite connaître à quelle date sera terminée l'opération de démantèlement, en particulier être informé des périodes de forts passages de camions.

M. LEPRINCE explique qu'il y a deux parties : les installations dites « industrielles » : à la fin de l'été 2024 et le local TGBT à enlever qui sera plus long.

Il propose de traiter en tant que réclamation le sujet de la circulation des camions, et cherche

1 BARPI : bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles (au Ministère de la Transition Ecologique), chargé de l'analyse des accidents industriels afin notamment d'en prévenir la récurrence

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tél :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

les actions efficaces à mener, au-delà du rappel à la vigilance des chauffeurs.

Pour les représentants du SDIS : il est noté une bonne communication avec STORENGY et GRT Gaz lors des différentes phases de process : dégazages, mises à l'évent, mises hors pression et exercices. Il a été constaté deux interventions « réelles » pour un secours à personne et une intoxication au CO2 sur une tête de puits par un groupe électrogène. Il est appelé l'attention de M. LEPRINCE qu'en cas de recalibrage de la route de la ferme de l'Orme celle-ci doit être prévue pour le passage des véhicules du SDIS en tant qu'accès de secours. Le plan Etablissement Répertorié doit être tenu à jour en cas d'évolution des installations ou de leurs accès.

Mme la sous-préfète conclut la réunion en rappelant que des échanges entre les établissements du site et la mairie sont à prévoir pour une mise à jour de la liste des riverains qui souhaitent être prévenus par SMS lors de tout exercice et événement sur le site, et affiner les messages à diffuser par STORENGY.

Il y aura lieu également d'échanger sur le panneautage en forêt et la circulation avec les riverains.

L'exploitant devra suivre les incidences sur le site de l'arrêté de mise en demeure en lien avec le SDIS.

Pour GRT Gaz il conviendra de s'assurer que les entreprises qui interviennent en forêt respectent bien les points sensibles du passage des canalisations.

Il est retenu également le principe des visites du site.

M. LERSTEAU s'interroge sur une possible commémoration du 70ème anniversaire du site.

La séance est levée à 17h10.

La Sous-Préfète

Florence GHILBERT

Affaire suivie par M. Alain ADAM
Tél :01.34.83.66.50 Portable : 06.30.02.23.64
Mél :alain.adam@yvelines.gouv.fr
82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex